

LA GAZETTE DES PERSONNELS TECHNIQUES

MAI 2020 N° 39

SOMMAIRE:

Page 1: Actualités

Page 2: Covid 19

Page 3: Début de crise sanitaire

Page 4: Dans la même galère

Page 5: Planning et Calendrier

Page 6: Additif Mobilité

Page 7: Décrets JO

Page 8: Indices brut/majoré



Le jeudi 21 Mai, au journal officiel, ont été publiés deux décrets qui modifient les statuts particuliers des Personnels Techniques de l'Administration Pénitentiaire :

Décret n° 2020-597 du 18 Mai 2020 relatif aux carrières des agents des corps de la filière Technique de l'Administration Pénitentiaire

Décret n° 2020-598 du 18 mai 2020 modifiant le décret no 2010-1641 du 23 décembre 2010 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels placés sous statut spécial des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire

Les textes avaient été validés par le Conseil d'Etat le 03 Avril dernier. Pour mémoire, l'UFAP UNSa justice avait signé le relevé de conclusions le 05 Mai 2017, il y a donc déjà 3 ans.

Mais il ne faut pas oublier pour autant ce que nous vivons tous depuis de nombreuse semaines, cette épreuve sans précédent qu'est le COVID-19.

Les Personnels pénitentiaires, et par conséquent les Personnels Techniques, sont confrontés à l'exigence du service public mais aussi au sentiment d'abandon de la part de leur administration qui ne répond pas à ses obligations en matière de prévention, de santé et de sécurité au travail.

L'UFAP UNSa justice tient tout particulièrement à saluer l'engagement inconditionnel de l'ensemble des Personnels Pénitentiaires (PS, PA, PIP, CONTRACTUELS et PT).

Je profite de cette tribune pour témoigner de mon plus profond respect à toutes celles et ceux qui sont en première ligne de ce combat, comme les Personnels soignants, mais aussi l'ensemble des Français qui ont respecté et respectent encore l'épreuve du confinement, souvent dans des conditions compliquées, ainsi que ceux qui contribuent à maintenir le pays debout, comme les Personnels pénitentiaires...



Daniel Carré Secrétaire National UFAP UNSa justice Représentant des Personnels Techniques



Pour l'UFAP UNSa Justice:



La DAP doit :

Me protéger...

Protéger mes Collègues...

La dotation de masques doit être généralisée à l'ensemble des Agents



Personnels Pénitentiaires : Je dois être prioritairement testé...

Des tests généralisés à l'ensemble des Agents



Toute infection au COVID-19 doit être reconnue comme maladie professionnelle et ouvrir aux dispositions du décret 2019-122

L'UFAP UNSa Justice, une Présence Quotidienne...



PERSONNEL TECHNIQUE

Mars 2020 début de crise sanitaire

RESTRICTIONS+FLUX TENDU+AUCUNE ANTICIPATION = URGENCE ABSOLUE

L'UFAP UNSa justice tient tout particulièrement à saluer l'engagement inconditionnel de l'ensemble des Personnels Techniques face à la situation sanitaire que nous connaissons aujourd'hui.

Les Personnels Techniques, souvent seuls, sont appelés pour faire des interventions en cellule sans aucune protection, ou si peu, ou en cuisine. Où sont les Equipements de Protection Individuels que sont les masques, gants, gel hydroalcoolique que l'on nous promet depuis des jours ???

Comme leurs collègues de tout corps, ils rentrent ensuite chez eux, auprès de leur famille confinée depuis des jours au risque de les contaminer. A noter que certaines compagnes de Personnels ont elles-mêmes à supporter des pathologies graves depuis des mois dû à leur maladie comme le cancer ou une greffe de rein !!!

C'est donc au détriment de leur santé et de leur famille que les Personnels Techniques contribuent à la lutte contre le COVID-19. Par professionnalisme, par leur expérience et leur ancienneté, certains d'entre eux se souviennent avoir stocké des boites de gants datant de la grippe H1N1. Mais bien trop peu !!!

L'UFAP UNSa justice exige que l'Administration Pénitentiaire assure sans plus de délais l'approvisionnement d'urgence des moyens de protection nécessaire aux Personnels Pénitentiaire et donc bien sûr aux Personnels Techniques.

Dans ce contexte sanitaire hors norme et en regard au défi relevé par l'ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire, l'UFAP UNSa Justice revendique que l'engagement des Personnels de tout corps soit reconnu sur tous les plans une fois cette crise terminée et surtout de n'oublier personne!

L'UFAP UNSa JUSTICE, une véritable présence quotidienne !!!



Pantin le 24 Mars 2020

Daniel Carré Secrétaire National UFAP UNSa justice Représentant des Personnels Techniques

L'UFAP-UNSa justice, une présence quotidienne



PERSONNEL TECHNIQUE

Dans la même galère

Par excès de « précipitation » et sans avoir lu complètement la note de la DGAFP du 23 Avril, le Secrétariat Général avait diffusé une note concernant les modalités de remboursement des frais de repas, en « oubliant » au passage 3 lignes qui changent tout.

Pour l'UFAP UNSa justice c'est malhonnête

A elle seule, cette « cacophonie » démontre le jeu malsain de nos dirigeants (pas que dans la Pénitentiaire) depuis le début de cette crise. Dans une chorégraphie très bien orchestrée, s'entremêlent Prime de 1000 Euros, remboursement des frais de repas, AAE/CMO. En conclusion, pour beaucoup de Personnels Techniques comme pour les autres : pas de prime, pas de remboursement de frais de repas, 10 jours de RTT ou de CA en moins.

Pour l'UFAP UNSa justice c'est inacceptable!

Que dire des masques, il y a un mois, vous pouviez être sanctionné parce que vous en portiez un et le 11 Mai, jour du déconfinement, ils deviendront obligatoires ! Un projet de la DAP indique que le 11 Mai, tous les agents affectés dans les établissements Pénitentiaires seront dotés de masque de protection. Comment les croire ?

L'UFAP UNSa Justice r evendique la distribution sans délai des masques et autres moyens de protection à l'ensemble des personnels du Ministère.

L'UFAP UNSa justice demande que le déconfinement dans les établissements soit progressif pour l'ensemble des personnels et qu'il en soit de même pour l'ouverture des parloirs.

L'UFAP UNSa justice exige que toutes les protections soient prises pour assurer les personnels de toute contamination. Pendant ces deux derniers mois, les Personnels Pénitentiaires ont réussi à contenir et à empêcher le covid de se diffuser dans les détentions, sans aucune reconnaissance! Pour le 11 Mai, le projet de la DAP sur le déconfinement expose sciemment les personnels au covid et donc ensuite à sa propagation!

Pour l'UFAP UNSa justice c'est complètement déraisonnable!

Et pendant ce temps, qu'en est-il de l'examen de Technicien 1ère cl, des CAP d'Adjoints Techniques et de Techniciens prévues le 29 Avril dernier?



PANTIN le 06 Mai 2020



Daniel Carré

Secrétaire National UFAP UNSa justice

Représentant des Personnels Techniques

L'UFAP-UNSa justice, une présence quotidienne



CAMPAGNE DE MOBILITE

Adjoints Techniques et Techniciens

RETROPLANNING COMMUN

PREMIERE CAMPAGNE DE MOBILITE DES TECHNICIENS ET ADJOINTS TECHNIQUES

Prise de fonctions générique : 1 er SEPTEMBRE 2020 (Sous réserve de modifications de l'Administration)

Ancien calendrier	Nouveau calendrier		
06-03-2020	-	Envoi de la circulaire	
27-03-2020	-	Date limite de dépôt des candidatures	
Pas d'additif prévu	12-05-2020	Envoi de l'additif	
-	22-05-2020	Date limite de dépôt des candidatures sur les postes de la note initiale et de l'additif	
03-04-2020	29-05-2020	Date limite de retour des candidatures éventuelles, des CRE et des classements	
24-04-2020	08-06-2020	Date limite de modification ou d'annulation des vœux	
27-04-2020	12-06-2020	Réunion d'arbitrage	
29-04-2020	16-06-2020	Publication des résultats	
01-09-2020	01-09-2020	Date générique de prise de fonctions	

NOUVEAU CALENDRIER DES CONCOURS

Adjoints Techniques et Techniciens

Adjoints techniques

Résultats d'admissibilité: semaine du 25 Mai

Epreuves orales d'admission: courant septembre 2020

Techniciens

Résultats d'admissibilité: semaine du 25 Mai

Epreuves orales d'admission: du 22 au 26 Juin 2020



PERSONNELS TECHNIQUES ADDITIFS MOBILITE

Le 11 Mai dernier, **l'UFAP UNSa justice** informait les Adjoints Techniques, ainsi que les Techniciens, du report des dates des « campagnes » de mobilité, en raison bien sûr de la crise sanitaire que nous vivons. Pour mémoire, la publication des résultats était prévue le 29 Avril. Le 14 Mai, des documents nous ont été transmis (surtout pas par la DAP) dont des additifs. Les LDG montrent ainsi leurs côtés préjudiciables aux personnels!

- Pour les deux campagnes, la date limite de dépôt des candidatures sur les postes de la note initiale et de l'additif est fixée au **22 MAI**
- Pour les deux campagnes, la publication des résultats est prévue le 16 Juin
- Pour les deux corps, la prise de poste est prévue le **01 Septembre**

L'UFAP UNSa justice signale aux Adjoints Techniques et Techniciens que toute nouvelle demande annule et remplace la demande initiale. Les personnels, Adjoints Techniques et Techniciens, peuvent faire acte de candidature sur tous les postes existants, diffusés ou non. Sur ses additifs, la DAP ne tient pas compte des demandes de mobilité faites au mois de Mars.

L'UFAP UNSa justice rappelle à l'Administration Pénitentiaire qu'elle a le devoir d'informer les personnels qui ne sont pas sur leur établissement, par exemple en AAE ou en télétravail.

En raison des délais très courts, une semaine comprenant un week-end plus un jour férié, **l'UFAP UNSa justice** condamne les échéances qui sont imposées aux Personnels Techniques, d'autant que le document sur les mobilités, présenté au CTAP, était daté du 24 Avril!

Pantin le 15 Mai 2020

Daniel Carré

Secrétaire National UFAP UNSa justice

Représentant des Personnels Techniques



PERSONNELS TECHNIQUES DECRETS



Décret n° 2020-597 du 18 Mai 2020 Décret n° 2020-598 du 18 mai 2020

Les points les plus importants sont :

Dans les dispositions permanentes, la création d'un troisième grade à accès fonctionnel : le grade de directeur technique de classe exceptionnelle

Pour l'accès au corps des Techniciens, en plus du concours et de la Liste d'Aptitude, la création d'un examen professionnel aux adjoints techniques de l'Administration Pénitentiaire comptant 7 ans de services publics dont 5 ans de services effectifs dans leur corps.

Dans les dispositions transitoires (2020, 2021, 2022) peuvent être recrutés dans le corps des Directeurs Techniques :

- Pour 2/3, par la voie d'un examen professionnel spécifique, les techniciens qui comptent, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle l'examen est organisé, six ans de services effectifs dans leur corps.
- Pour 1/3, au choix, par voie d'inscription sur une liste d'aptitude les techniciens de 1ère classe, les techniciens de 2ème classe comptant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle la liste d'aptitude est établie, neuf ans de services effectifs dans leur grade.

Peuvent être recrutés dans le corps des Techniciens :

- Pour 2/3, par la voie d'un examen professionnel spécifique, les adjoints techniques qui comptent, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle l'examen est organisé, six ans de services publics dont cinq ans de services effectifs dans leur corps.
- Pour 1/3, au choix, par voie d'inscription sur une liste d'aptitude les adjoints techniques de 1ère classe, les adjoints techniques de 2e classe ayant accompli, au 1 er janvier de l'année au titre de laquelle la liste d'aptitude est établie, huit ans de services publics dont cinq ans de services effectifs dans leur grade.



PERSONNELS TECHNIQUES

CORRESPONDANCE ENTRE INDICES BRUTS ET MAJORES

BRUT	MAJORE	BRUT	MAJORE
1027	830	528	452
995	806	518	445
946	768	514	442
896	730	510	439
850	695	504	434
837	685	500	431
821	673	491	424
791	650	487	421
774	637	484	419
739	610	480	416
721	597	473	412
707	587	463	405
697	578	459	402
684	569	456	399
665	555	452	396
650	543	445	391
646	540	444	390
638	534	437	385
622	522	433	382
619	519	429	379
615	516	423	376
611	513	422	375
593	500	412	368
581	491	380	350
570	482	377	347
566	479	374	345
565	478	370	342
562	476	359	334
554	470	357	332
553	469	354	330
550	467	353	329
539	458	350	327